

Barème honoraires de location

Logement meublé / non meublé

Propriétaire

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux.

75% du loyer CC

Locataire

Honoraires d'organisation de la visite /constitution du dossier candidat /rédaction du bail

12 €/m² zone très tendue

10 €/m² zone tendue

8 €/m² zone non tendue

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

3€/m²

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés sont soumis à la loi du 6 Juillet 1989. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Locaux commerciaux et professionnels

Propriétaire

Honoraires (4 mois de loyer à la charge du locataire et du bailleur et répartis à 50% pour chacune des parties.)

2 mois de loyer hors charges HT

Renouvellement ou avenant

950€HT

Cession des baux et fonds de commerce

950€HT

Locataire

Honoraires (4 mois de loyer à la charge du locataire et du bailleur et répartis à 50% pour chacune des parties.)

2 mois de loyer hors charges HT

Pour tout autre local (hors Loi du 6 juillet 1989), le montant par partie (parking, garage) est de 250€HT par acte.

Barème honoraires de gestion

Prestations réalisées par le service gestion : (En % TTC des sommes encaissées)	Option 1	Option 2	Frais additionnels
	Simple	Premium	
Honoraires de gestion courante simple	6,99	7,99	—
Honoraires de gestion courante colocations	9,99	11,99	—
Garantie des loyers impayés	—	—	2,40% du quittancement
Mise en ligne des annonces avec des photos et visite virtuelle réalisées par un professionnel	—	—	voir coût en fonction de la superficie du logement
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓	—
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	✓	✓	—
Délivrance des quittances et reçus / Comptes rendus de gestion	✓	✓	—
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	✓	✓	—
Révision des loyers	✓	✓	—
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	✓	✓	—
Décompte lors du départ du locataire	✓	✓	—
Gestion des provisions pour charges	✓	✓	—
Tenue de la comptabilité propriétaire	✓	✓	—
Acompte mensuel des fonds perçus	—	✓	10 € par mois et par lot
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	✓	✓	—
Paieement des appels de fonds	—	✓	—
Paieement des factures Fournisseurs	✓	✓	—
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	✓	✓	—
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	✓	✓	—
Demande de devis pour travaux	✓	✓	—
Réparations urgentes ou inférieures à 350 € TTC	✓	✓	—
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	—	✓	100 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire) hors GLI	—	—	144 € TTC coût horaire
Gestion des sinistres : déclaration, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	—	✓	144 € TTC coût horaire
Représentation du propriétaire en expertise et déplacement	—	—	144 € TTC coût horaire
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	—	✓	144 € TTC coût horaire
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	—	—	Sur devis de Masteos Travaux
Déplacements divers	—	—	144 € TTC coût horaire
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	—	✓	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	—	—	—
Établissement du dossier permis de louer	—	✓	200 € TTC par dossier
Commande de diagnostics obligatoires	—	✓	60 € TTC
Frais retour d'archive pour mandat cloturé	—	—	50 € TTC par demande
Estimation valeur locative	—	—	250 € TTC par document rédigé
Estimation valeur foncière	—	—	250 € TTC par document rédigé

Pour tout autre local (hors Loi du 6 juillet 1989), le montant par partie (parking, garage) est de 250€HT par acte.